

Bras de fer sur le financement de la télémédecine

Les hôpitaux veulent voir les tarifs alignés sur ceux des consultations classiques. Le gouvernement reste prudent

Des patients mieux diagnostiqués avant de venir à l'hôpital, mieux suivis à leur retour à domicile... Déjà expérimentée sous différentes formes (avis d'expert par téléphone, suivi médical à distance...) depuis plusieurs années dans les hôpitaux français, la télémédecine serait-elle enfin sur le point de prendre son essor? A quelques jours de la présentation, le 23 septembre, du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2017 par le gouvernement, la fédération hospitalière de France (FHF), le lobby des hôpitaux publics, la presse de faire évoluer le financement de cette pratique, afin d'en déverrouiller l'usage.

La FHF demande que les actes de médecine effectués à distance soient rémunérés «à l'activité», c'est-à-dire de la même façon que les actes classiques. Même si certains sont déjà parfois financés par des forfaits, l'absence de prise en charge de ces actes par l'Assurance-maladie constitue, selon elle, un «obstacle majeur» à leur déploiement. «Tant que les actes des médecins effectués à distance n'auront pas de valeur financière, les hôpitaux n'auront pas de visibilité pour développer la télémédecine», souligne David Gruson, le délégué général de la FHF.

Un premier bilan des expérimentations lancées pour quatre ans en mai 2014 dans neuf régions (principalement en dermatologie, gériatrie et psychiatrie) doit être dévoilé le 30 septembre par la Haute Autorité de santé (HAS). Mais pour la FHF, le temps presse. C'est en ce moment que les 850 hôpitaux français regroupés depuis 1^{er} juillet au sein de 130 groupements hospitaliers de territoire (GHT) élaborent leurs projets médicaux partagés et réfléchissent à la façon dont ils vont réorganiser l'offre de soins dans les années à venir.

La télémédecine pourrait être un outil essentiel du remodelage de la carte hospitalière. «Cela per-

Téléconsultation entre des services de neurologie à Besançon et d'urgences à Dole (Jura), le 15 octobre 2012.

BRUNO BOISSONNET/BSIP



mettrait de renforcer les capacités d'expertise médicale spécialisée sur les principaux plateaux techniques, tout en maintenant une offre de soins de proximité dans les hôpitaux périphériques plus isolés», souligne David Gruson.

Dans certaines spécialités, et sous certaines conditions, les médecins pourraient donner plus rapidement et plus efficacement un avis à distance, sans face-à-face physique. Ce qui permettrait d'économiser des transports en ambulance mais aussi de pallier le manque de médecins dans certaines spécialités.

Un rapport sur la mise en place des GHT remis en février à la ministre de la santé, Marisol Touraine, évoquait ainsi l'intérêt de «mutualiser des lignes de gardes

et astreintes grâce à la réalisation de téléconsultations ou télé-expertises la nuit, les week-ends et jours fériés».

Egalité d'accès aux soins

«Tous les patients pourront avoir la même chance d'avoir accès à l'avis d'un spécialiste, quelle que soit leur distance d'un CHU», se félicite Nathalie Borgne, directrice adjointe en charge des projets médicaux innovants aux Hospices civils de Lyon. «Les hôpitaux connaissent actuellement une période d'effervescence et de grande agitation autour de la question de la télémédecine», estime-t-elle.

A lui seul, le centre hospitalier rhône-alpin affiche 64 projets en cours: des consultations pré-anesthésiques au téléphone pour

«Si on favorise les expertises entre médecins, on évite les hospitalisations inutiles»

PIERRE SIMON
ex-président de la Société française de télémédecine

les patients volontaires qui ont déjà été vus une première fois, des demandes d'expertise adressées directement par des généralistes aux dermatologues hospitaliers, par une connexion sécurisée... «Il y a deux ans, il fallait attendre plus

de six mois pour avoir un rendez-vous, ce dispositif a permis de ramener ce délai à huit jours», souligne M^{me} Borgne.

«Il faut maintenant convaincre les pouvoirs publics qu'il y aura un retour sur investissement et des gains d'efficacité mesurables sur plusieurs années, fait valoir le docteur Pierre Simon, l'ancien président de la Société française de télémédecine. Toutes les expérimentations montrent que lorsqu'on favorise les expertises entre médecins, on évite les hospitalisations inutiles, dont certaines peuvent coûter jusqu'à 3 000 euros la nuit.»

Un gisement d'économie que le gouvernement regarde pour l'instant avec prudence. Si des mesures en faveur du développement de la télémédecine figureront

LE CONTEXTE

BUDGET DE LA SÉCU

Le gouvernement va présenter, vendredi 23 septembre, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2017, et les résultats de 2016. Les comptes de la Sécu seront «nettement meilleurs» que prévu, avec un déficit pour la branche maladie «en dessous des 5 milliards d'euros», a annoncé le 4 septembre le ministre de la santé, Marisol Touraine. Selon elle, «L'horizon du rétablissement complet de la Sécu, ce n'est plus une utopie, il est à portée de main.»

La revalorisation du point d'indice dans la fonction publique hospitalière (350 millions d'euros) et le passage de 23 à 25 euros de la consultation chez le médecin (400 millions d'euros) devraient toutefois lourdement peser sur le budget de la Sécu en 2017. Le dernier du quinquennat.

bien dans le prochain PLFSS, en plus des 750 millions d'aide à l'investissement déjà promis aux hôpitaux pour les cinq prochaines années, le ministère de la santé rappelle la nécessité de «bien calibrer le dispositif, car ces nouvelles pratiques ont un coût».

De son côté, l'Assurance-maladie indique qu'elle «accélère le mouvement». Mais «un basculement de la tarification pour tous les actes ne peut pas être décrété du jour au lendemain», y met-on en garde. En clair, pas de changement d'ampleur comme le réclame la FHF, mais une évolution tarifaire mesurée au regard de l'«utilité», de l'«efficacité» et des «conditions de sécurité et d'efficacité» de chaque acte de télémédecine. ■

FRANÇOIS BÉGUIN

Les revendications religieuses moins tolérées dans les entreprises depuis les attentats

L'éventuelle intervention du législateur pour traiter ces situations fait débat

Un voile, une demande d'aménagement des menus de la cantine ou du temps de travail, des mains de femme qu'un salarié refuse de serrer, le fait religieux s'invite de plus en plus souvent dans la vie des entreprises. Et, après les attentats de 2015 et de 2016 qui ont touché la France, les réactions à cette émergence se sont nettement crispées.

Tel est le constat fait par la plupart des participants aux entretiens de la cohésion sociale organisés à Paris, lundi 12 septembre, par l'Institut Montaigne, le réseau Entreprise&Personnel et le cabinet d'avocats d'affaires August & Debouzy. «C'est un sujet brûlant, à hauts risques et il est indispensable de le traiter. La pire des choses serait de l'éviter par crainte de controverses trop dures», a prévenu Jean-Paul Bailly, président d'Entreprise&Personnel, ancien patron de La Poste et de la RATP.

Ces derniers mois, l'atmosphère se fait de plus en plus lourde. «Après les attentats, a témoigné Luis Molina, directeur des compétences et performances sociétales chez EDF, le regard du collectif de travail a changé. Avant, il était bienveillant [sur les revendications religieuses]. Désormais, il demande aux managers de pren-

dre position très fermement.» A la RATP, Patrice Obert, nommé délégué général à l'éthique au lendemain des attentats du 13 novembre 2015 (auxquels avait pris part Samy Amimour, un ancien conducteur de bus de la région), a fait le même constat. «Ce qui a changé, c'est le basculement du consensus global. Avant, il tendait spontanément à considérer qu'il fallait respecter la liberté de chacun lors d'une demande liée à la religion. L'actualité a fait que les choses sont aujourd'hui différentes.»

Les opinions divergent en revanche sur la façon de procéder. Certains jugent indispensable que le législateur intervienne afin de ne pas laisser l'encadrement et les directions d'entreprises seuls

«Le regard du collectif de travail a changé. Avant, il était bienveillant sur les revendications religieuses»

LUIS MOLINA
dirigeant chez EDF

face à certaines situations difficiles. C'est le cas de Claude Solarz, vice-président de Paprec, un groupe de recyclage installé en Seine-Saint-Denis, qui a été l'un des premiers à se saisir de la question du fait religieux.

Patron législateur

En février 2014, la direction a fait adopter par les quelque 4 000 salariés une «charte de la laïcité et de la diversité» qui interdit purement et simplement le port de signes religieux dans ses locaux. «Nous sommes "borderline"», a reconnu par euphémisme M. Solarz lundi. Mais si son entreprise a traité le sujet à sa façon, lui-même n'est pas favorable à ce qu'un «patron soit obligé d'inventer les lois lui-même» et il préférerait «que ce soit le législateur» qui s'en charge.

Un avocat, Eric Manca, a défendu la nécessité d'une loi permettant aux entreprises d'imposer à ses salariés une «neutralité» religieuse dans les relations avec la clientèle. La Cour de justice européenne doit d'ailleurs régler, d'ici à la fin de l'année, un contentieux très attendu qui contribuera à définir dans quelle mesure une société cliente peut imposer à son prestataire de ne pas

lui dépêcher une femme voilée si elle la récite. «Croire que la loi règle tout est une monumentale erreur», a au contraire affirmé Jean-Louis Bianco, le président de l'Observatoire de la laïcité, «très sceptique» sur une telle mesure législative. «Il ne faut pas être dans la définition générale, il faut évaluer au cas par cas», a-t-il plaidé.

Selon M. Bianco, loin de clarifier la situation, l'article de la loi El Khomri qui permet à une entreprise d'insérer dans son règlement intérieur «des dispositions inscrites dans la manifestation des convictions des salariés si ces restrictions sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise» débouchera sur «une nouvelle incertitude juridique» et multipliera les contentieux.

C'est peut-être pour prévenir une telle conséquence que la direction générale du travail s'appuie à publier, le 20 octobre, un guide du fait religieux en entreprise, rédigé en concertation avec les partenaires sociaux, a annoncé, lundi, Clotilde Valter, secrétaire d'Etat à la formation professionnelle et à l'apprentissage. ■

CÉCILE CHAMBRAUD

Les éditions Grasset publieront «Le Fascisme islamique»

Finale, ce sont les éditions Grasset, dirigées par Olivier Nora, qui publieront l'essai intitulé *Le Fascisme islamique*. Au cœur de l'été, Jean-Marc Loubet, petit éditeur à la tête de la maison Piranha, avait fait savoir qu'il renouait à sortir ce brûlot de l'auteur germano-égyptien Hamed Abdel-Samad, devenu un best-seller outre-Rhin, où il a été publié en 2014. Aussitôt l'auteur, qui vit sous protection policière en Allemagne, avait crié à la censure. Elevé en Egypte par les Frères musulmans, ce dernier entend aujourd'hui penser l'islam en athée. Ses idées sont proches de celles défendues en France par Michel Onfray ou Caroline Fourest, deux auteurs Grasset.

Pour M. Loubet, sa décision correspond à une annulation, mais il laissait le soin à d'autres éditeurs de reprendre le

ÉLEVÉ EN ÉGYPTÉ PAR LES FRÈRES MUSULMANS, HAMED ABDEL-SAMAD ENTEND PENSER L'ISLAM EN ATHÉE

texte qu'il a fait traduire et qui en est au stade des premières épreuves. Mission accomplie par Michael Wenzel, agent littéraire exclusif de la maison allemande détentrice des droits du livre. Plusieurs éditeurs ont mordu à l'hameçon, le premier a été Ring, qui publie notamment Laurent Obertone, l'auteur de *La France Orange mécanique* et de *Guérilla*, mais c'est finalement Grasset qui a été retenu.

Olivier Nora a signé un nouveau contrat avec l'agent littéraire et a racheté la traduction à l'éditeur. La date de parution de l'ouvrage, dont la sortie initiale était prévue le 16 septembre, a été repoussée au mois de mars 2017, avant le Salon du livre de Paris. «Cette annonce constitue une bonne nouvelle pour l'auteur», estime M. Loubet. Les éditions Grasset vont toutefois lui demander de réactualiser son dernier chapitre. Celui-ci avait été ajouté après l'attentat du 7 janvier 2015 contre *Charlie Hebdo* pour l'édition anglaise.

C'est dans ce chapitre que figure la citation suivante: «L'islam est à l'islamisme ce que l'alcool est à l'alcoolisme», qui a suscité un certain nombre de polémiques aux Etats-Unis. Le livre y a cependant été publié sans encombre par Prometheus Books, en janvier. ■

ALAIN BEUVE-MÉRY